

DELIBERATION : 2023-03-03

OBJET : Adhésion au dispositif Atout Village 04

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-sept juin à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

IACOBBI Christophe

Allos :

PELLISSIER Stéphane
BIANCO Philippe

Angles :

Annot :

COZZI Marion
FENOUIL Jean
MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis
VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :

GARNIER Brice

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :

GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sauses :

Chaudon-Norante :

RALL Evelyne

Clumanc :

Colmars les Alpes :

Demandolx :

Entrevaux :

La Garde :

Jean-Charles ŒIL

La Mure Argens :

BLANC André

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

Yvan LAUTARD

Moriez :

COULLET Alain

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougou :

AUDIBERT Jacques

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
VACCAREZZA Francine
GIRAUD Sophie
GERIN-JEAN François

Saint Benoit :

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

CHAILLAN Alix

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

ISNARD Madeleine

Saint Pierre :

Sausses :

MICHEL Laurent

Senez :

Jean-Claude FORT

Soleilhas :

LOMBARD Jean-Pierre

Tartonne :

Thorame-Basse :

Thorame-Haute :

OTTO-BRUC Thierry

Ubraye :

Val de Chavagne :

ONCINA Anabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : M. LANTELME Michel ayant donné pouvoir à M. PELLISSIER Stéphane; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; Mme TILLEMANN Line ayant donné pouvoir à M. COLLOMP Thierry ; Mme GIRIEUD Magali ayant donné pouvoir à M. Serge PRATO; M. LAUGIER Joël suppléé par M. Jean-Charles ŒIL; Mme PONS BERTAINA Viviane suppléée par M. Yvan LAUTARD; M. DAGONNEAU Franck suppléé par M. MICHEL Laurent; M. DURAND Gilles suppléé par M. Jean-Claude FORT; M. BICHON Bruno ayant donné pouvoir à M. OTTO-BRUC Thierry ; M. ROUSTAN Claude ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice ; M. ROUX Laurent ayant donné pouvoir à M. GARNIER Brice

Absents excusés : M. BAC Aimé ; Mme FALASCHI Sandra ; M. LIPERINI Bernard ; Mme CHEVALLEY Emily ; M. MARANGES Philippe ; M. VINCENT Jean-Marc ; Mme JONKER Nina ; M. CAMILLERI Claude ; M. VIALE Thierry ; M. BARBAROUX Christophe ; M. GAGLIO Baptiste; M. GUIBERT Lucas ; M. COTTON Daniel ; M. DONNINI Gérard ; M. BONIFASSI Éric ; M. DROGOU Claude ; M. PATRICOLA Sauveur ; M. SILVY Jean-Louis ;

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

OBJET : Adhésion au dispositif Atout Village 04

Exposé

Lors d'une réunion en date du 31 mai dernier, suivi d'un courrier adressé à l'ensemble des Maires et Président(e)s d'EPCI, Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence et Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Castellane, Référente Ruralité, ont annoncé le déploiement d'un nouveau dispositif d'ingénierie en faveur des communes rurales, accédant ainsi à une demande exprimée tant par Jean-Louis CHABAUD, Président de l'association des Maires Ruraux, que par Maurice LAUGIER, Président de la CCAPV.

Pour faire face aux enjeux de transition écologique, de maintien de la démographie, de basculement vers le numérique ou encore de maintien des services de proximité, il est en effet nécessaire de pouvoir développer une vision globale qui permette aux Maires et à leurs équipes municipales de déployer, dans la durée et de manière cohérente, leur projet de territoire. C'est ce type de démarche qui est encouragé par l'État depuis 5 ans au travers des programmes d'appui Action cœur de ville et Petites villes de demain, déjà déployés au bénéfice de 3 communes sur la CCAPV. Cela se traduit notamment par le financement d'emplois de chargé de mission.

Né des travaux d'un groupe de travail visant à concevoir un dispositif dédié aux villages ruraux du département, « Atout village 04 » est un nouveau programme d'appui innovant qui s'inspire du programme « Petites Villes de Demain » pour faciliter l'accès de toutes les communes rurales labellisées à une offre d'ingénierie et aux moyens d'action proposés par les partenaires du programme. Conçu pour accompagner dans la durée le projet de territoire communal pluriannuel et global, Atout Village 04 propose aux maires d'accélérer leurs projets autour de quatre axes : un village vert / un beau village / un village vivant et animé / un village qui procure à ses habitants les services essentiels.

Chaque commune labellisée Atout village 04 pourra, dans la mise en œuvre de son projet de territoire incluant les quatre axes du programme, bénéficier d'un bouquet de services spécifiques de la part de l'État et des partenaires du programme, mais aussi de l'appui d'un chargé de mission dédié à l'avancée de ses projets.

Ces postes de chargés de missions, au nombre de 6 sur l'ensemble du Département, exclusivement dédiés à l'appui des projets portés par les communes rurales labellisées « Atout Village 04 », peuvent être positionnés au sein des intercommunalités. Ils seront financés sur trois ans au titre du fonds vert à hauteur de 70 % du coût du poste, plafonné à 60 000 € annuels, soit un plafond de subvention de 42 000 euros.

Dans l'optique d'un recrutement par la CCAPV, ce chargé de missions serait affecté pour 3 ans au sein d'un pôle regroupant également les deux chefs de projets « Petites Villes de Demain », ceci afin de profiter d'une émulation collective, et d'un partage de connaissances et d'expériences. Par parallélisme des formes avec le programme « Petites Villes de Demain », il serait également proposé qu'au-delà du financement par l'Etat de cet emploi, 50% de l'autofinancement du poste de chargé de mission Atout Village 04 soit assumé par la Communauté de Communes, le reste étant partagé entre les communes bénéficiaires.

Considérant les candidatures à la labellisation « Atout village 04 » déjà déposées par plusieurs communes, il est donc proposé au conseil communautaire que la CCAPV se porte candidate à l'embauche d'un chargé de mission Atout village 04, dédié au suivi des projets des communes rurales retenues sur le périmètre intercommunal, aux conditions ci-avant exposées.

Ces dispositions ont reçu un avis favorable unanime de la Conférence des Maires réunie le 15 juin dernier.

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **DE S'ENGAGER** aux côtés des communes de la CCAPV lauréates au titre du dispositif Atout Village 04,
- **DE CREER** un poste de chargé de mission « atout Village 04 » sur 3 ans, au sein des effectifs de la CCAPV, et de procéder au recrutement sur cet emploi,
- **DE SOLLICITER** le financement de l'Etat au titre du Fonds Vert pour le poste d'ingénierie sur 3 ans à hauteur de 70 % du coût du poste, plafonné à 60 000 € annuels,
- **DE VALIDER** que les charges financières non subventionnées sur ce poste de chargé de mission seront prises en charge à 50% par la CCAPV, et le solde refacturé à parts égales entre les communes bénéficiaires,
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération

Cette décision est adoptée à l'unanimité
Fait et délibéré à Saint André les Alpes,
Le 27 juin 2023
Le Président,




Maurice LAUGIER